



CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2020 COMPTE RENDU

Délibérations n°1 et 2

Nombre de Conseillers en exercice : 19	Nombre de Membres Présents : 15	Nombre des Membres Votants : 16	Date de la convocation : 10/09/2020
--	---------------------------------	---------------------------------	-------------------------------------

L'an deux mille vingt le quinze Septembre, le conseil municipal de la commune d'ESPÉRAZA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian SOULA, Maire.
Le quorum atteint, Mme DUFIS Y est désignée secrétaire de la séance de l'assemblée.
La séance débute à 18h00 et s'achève à 18h20

PRESENTS : M. SOULA C. - M. MORANDI J.- Mme DUFIS Y.– M.SAN MARTIN G – Mme ANDREWS E.
Mme LEMEUX P.— Mme PONS M-A. - M. BOUCABEILLE F. - M. FIEDOS J.- -M. CAZAUD P- - Mme MARTIN M-
C. M. LUCATO M- M. RUMEAU H - - M. FROMILHAGUE O- Mme GRAND C
ABSENTS : M. FERRER J.- Mme LE MORVAN J.- M. COUE E
PROCURATIONS : Mme ALBERO à M.SAN MARTIN G.-

Délibérations 3 et 4

Nombre de Conseillers en exercice : 19	Nombre de Membres Présents : 16	Nombre des Membres Votants : 17	Date de la convocation : 10/09/2020
--	---------------------------------	---------------------------------	-------------------------------------

PRESENTS : M. SOULA C. - M. MORANDI J.- Mme DUFIS Y.– M.SAN MARTIN G – Mme ANDREWS E.
Mme LEMEUX P.— Mme PONS M-A. - M. BOUCABEILLE F. - M. FIEDOS J.- -M. CAZAUD P- - Mme MARTIN M-
C. M. LUCATO M- M. RUMEAU H - - M. FROMILHAGUE O- Mme GRAND C- M. COUE E
ABSENTS : M. FERRER J.- Mme LE MORVAN J.
PROCURATIONS : Mme ALBERO à M.SAN MARTIN G.-
-----O-----

1- Décision Modificative n°1 Budget général

Pour permettre de solder une opération comptable,
Il convient de procéder aux mouvements et ouvertures de crédits budgétaires, en section d'investissement,
Il s'agit d'abonder en section investissement :

Le chapitre 20 (Article 2031) « frais d'étude » en puisant dans les crédits ouverts au chapitre 21 (Article 2188)
« autres immobilisations corporelles »

Du Chapitre 21-Article 2188 : -1000 € Vers le Chapitre 20-Article 2031 : + 1000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** : d'adopter la modification proposée

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

2- Création du conseil Municipal des jeunes

Objectifs

Celui-ci aura pour objectif de favoriser la participation citoyenne dès le plus jeune âge et l'apprentissage de la démocratie.

Sa création relève de plein droit de l'autorité municipale.

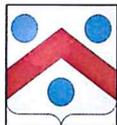
La création du Conseil Municipal d'Enfants d'Espéraza intervient en lien étroit avec l'Éducation Nationale dans le cadre du projet d'école

La mise en œuvre opérationnelle associera, les enseignants de l'école élémentaire et impliquera également, si besoin, les différents services municipaux de la commune.

Modalités

Le Conseil Municipal d'Enfants réunira 12 enfants conseillers élus.

Pour être candidat, l'enfant doit être domicilié à Espéraza, être scolarisé dans la commune, faire une demande de déclaration de candidature (avec autorisation parentale, présentation, projet individuel).



CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2020 COMPTE RENDU

Un règlement succinct sera constitué afin d'en expliquer le cadre.

Le CMJ pourra disposer d'un budget de fonctionnement défini par les élus du Conseil Municipal.

- Est constitué de 12 membres : 6 enfants de CM2 et 6 enfants de CM1
- Pour la première année, 6 enfants de CM2 sont élus, en respectant la parité fille/garçon (3/3)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la création d'un conseil municipal des jeunes ainsi proposée,

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

3- Vente d'un terrain communal à la demande d'un particulier

Il s'agit de la parcelle dit la Volière cadastrée 1326 section B de 2877m². L'association ACCA (Chasse) occupe ce terrain depuis des années, il est nécessaire de formaliser cette occupation par une vente à 1 Symbolique, les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur

Le maire propose à l'assemblée :

- de constater préalablement la désaffectation du domaine public de la parcelle
- d'approuver son déclassement du domaine public communal pour le faire entrer dans le domaine privé communal,
- d'approuver la procédure de cession de cette parcelle pour 1 euro symbolique

ADOPTÉ à la majorité des membres présents (abstention Mme Andrews)

4-Demande de subvention travaux canalisations et rééquilibrage des berges pont de la grave

Les canalisations sous le pont de la Grave ont subi de graves dégradations suite aux différentes intempéries, les berges doivent être également recalibrées.

La Saur nous a fourni un devis de 60 492.55 € HT soit 72591.06 € TTC

Il est proposé de faire appel à des subventions du département et de l'état (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux DETR) avec le plan de financement suivant :

Département de l'Aude : 24 046.28 € soit 39.75%

Etat (DETR) : 24 046.28 soit 39.75%

Coût pour la commune si subventionné = 12 399.99€ HT soit 20.5 %

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Christian SOULA
Maire d'ESPERAZA

